

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU**

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Absents	:	2
Votants	:	15

Date de la convocation :

Mardi 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Thierry JEANNEY, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés : Olivier CARON (donnant pouvoir à Me Bénédicte GLOTIN), Karinne TREGOUET (donnant pouvoir à Me Ludocie BINARD),

Secrétaire de séance : Chantal DECLOITRE

Objet : Délibération portant sur la demande de subvention du FCTL et de l'Entente du Lancras

Lors de sa séance du 6 juillet, le Conseil municipal avait examiné les demandes de subventions présentées par le **FCTL**, pour un montant de **800 €**, et par **l'Entente du Lancras**, pour un montant de **300 €**.

L'examen de ces demandes avait alors été reporté dans l'attente d'éléments et de précisions complémentaires.

À la suite des recherches et vérifications effectuées, la question de l'attribution de ces subventions est de nouveau soumise à l'examen du Conseil municipal et inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions

DÉCIDE :

Article 1 :

D'accorder au **FCTL** une subvention d'un montant de **300 €** au titre de l'exercice 2026.

Article 2 :

D'accorder à **l'Entente du Lancras** une subvention d'un montant de **300 €** au titre de l'exercice 2026.

Article 3 :

De prévoir les crédits nécessaires au versement de ces subventions au budget communal.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Chantal DECLOITRE



**Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Sous-Préfecture
le publié ou notifié le**

Le Maire,
Marcel PICHOT

